

DEC111552DAJ

Décision donnant délégation de signature temporaire

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°105045DAJ du 4 novembre 2010 portant nomination de M. Pierre Gohar, aux fonctions de directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

Vu la décision n°105057DAJ du 4 novembre 2010 donnant délégation de signature à M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – En l'absence de M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises, délégation est donnée à Mme Sandra Guillemaud, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, du 25 juillet au 16 août 2011 inclus, tous contrats et actes administratifs dans la limite des attributions du directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises.

Art. 2 – En l'absence de M. Pierre Gohar, directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises, délégation est donnée à M. Frédéric Foubert, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, du 17 août au 23 août 2011 inclus, tous contrats et actes administratifs dans la limite des attributions du directeur de l'innovation et des relations avec les entreprises.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 juillet 2011

Alain FUCHS